

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-sud.nc

N° 4703-2017/1-
ISP/DENV

Nouméa, le 14 FEV. 2017

Le Directeur

à

Monsieur
Gérant
V 2 SARL
BP 1845
98845 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – déclaration de mise en service de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées ou assimilées de la résidence Kotolo, commune de Nouméa
Pièce jointe : formulaire de déclaration de mise en service

Monsieur le gérant,

L'inspection des installations classées a récemment constaté que la résidence Kotolo, sis 77 rue Bénébig, Vallée des Colons, commune de Nouméa, est désormais occupée.

A ce jour, aucune déclaration de mise en service de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées ou assimilées de cette résidence n'a été adressée à l'inspection des installations classées, conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud.

Ainsi, je vous invite à compléter et à me retourner, dans un délai d'un (1) mois, le formulaire de déclaration de mise en service joint au présent courrier. Passé ce délai, il pourra être fait application des sanctions prévues par l'article 416-20 du code de l'environnement de la province Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement